

# Contre la fermeture de leur école, ces parents vont au tribunal

Contre la fermeture programmée de l'école Jean-de-La-Fontaine d'Argentan, un collectif de parents d'élèves annonce déposer un recours au tribunal administratif.

C'est un nouvel épisode dans le long feuilleton autour de l'école Jean-de-La-Fontaine d'Argentan. Alors que la fermeture de l'établissement scolaire a été votée le 21 décembre 2023, lors du conseil communautaire de Terres d'Argentan, un collectif de parents d'élèves a décidé de contre-attaquer.

## Un recours devant le tribunal administratif

Dans un communiqué de presse, les parents d'élèves annoncent « déposer dans les prochains jours un recours en excès de pouvoir contre la décision du Conseil Communautaire Terres d'Argentan Interco de fermer l'école Jean de La Fontaine en juillet 2024. **« Nous entendons contester la légalité de la décision du 21 décembre 2023 en raison des vices entachant sa régularité et si le tribunal administratif venait à nous donner gain de cause, ce que nous espérons fortement tant cette décision de fermeture est injuste et infondée, alors l'Ecole Jean de La Fontaine gardera ses portes ouvertes à la rentrée prochaine. »**

## Une école fermée en raison de faibles prévisions d'effectifs

La fermeture de l'école Jean-de-la-Fontaine, prévue le 15 juillet 2024, avait été présentée en juin 2023 comme « choisie » par Frédéric Leveillé, le président de Terres d'Argentan, afin d'anticiper la baisse des effectifs.

La décision avait suscité de vives contestations des parents, allant jusqu'à l'occupation de l'établissement en novembre dernier.

Clément GOUSSEAU



Des parents d'élève de l'école Jean-de-la-Fontaine étaient présents lors de la séance du conseil communautaire Terres d'Argentan, jeudi 21 décembre 2023. Clément GOUSSEAU